

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.174

L'An deux Mille Huit, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 décembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 décembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Melle BARRAUD-DUCHÉRON représentée par Mme LEFEBVRE
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

ETAIT ABSENT – EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	32

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA
PERIODE 2008 A 2011

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : UNANIMITE

Les contrats "Enfance" et "Temps Libre" liant la ville de Royan à la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime sont venus à échéance le 31 décembre 2007.

La Caisse d'Allocations Familiales propose de signer un nouveau contrat "Enfance – Jeunesse" destiné à se substituer à ces deux anciens contrats échus.

Ce contrat, d'une durée de quatre ans, s'échelonne sur les années 2008 à 2011.

Il permet de cofinancer l'ensemble des structures d'accueil, destinées à un public âgé de 0 à 18 ans.

L'aide de la Caisse d'Allocations Familiales n'est plus calculée par rapport à la dépense totale des actions menées par la ville, mais en fonction de ce qui reste à la charge de cette dernière, toutes recettes déduites, dans la limite des plafonds prévus par la Caisse d'Allocations Familiales.

Seraient retenus au titre de ce nouveau contrat :

- La crèche municipale Les Moussaillons
- La halte-garderie associative Les Frimousses
- L'espace parental associatif
- Les accueils de loisirs municipaux permanents et périscolaires
- Le poste de coordinateur municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le contrat "Enfance – Jeunesse", portant sur les années 2008 à 2011 incluse, qui prend en compte les nouvelles modalités de financement par la Caisse d'Allocations Familiales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 décembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT